

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 15 décembre 1970

La séance est ouverte à 2 heures.

## AFFAIRES COURANTES

### LE COMMERCE EXTÉRIEUR

DÉPÔT DE L'ACCORD SUR LES RESTRICTIONS DES EXPORTATIONS VERS LE CANADA DE CERTAINS PRODUITS

[Traduction]

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 41 (2) du Règlement, j'aimerais déposer dans les deux langues officielles, l'accord sur les restrictions des exportations vers le Canada de certains produits japonais pour l'année 1970 ainsi que la correspondance échangée entre M. Kondo, ambassadeur du Japon, et moi-même les 7 et 11 décembre 1970 pour confirmer cet accord.

\* \* \*

### LA RÉGIE DE L'USINE MARÉMOTRICE DE LA BAIE DE FUNDY

CRÉATION, COMPOSITION, MANDAT, FONCTIONS, ETC.

L'ordre du jour appelle: Présentation d'un bill.

11 décembre 1970—M. Nowlan—Bill intitulé: «Loi créant la Régie de l'usine marémotrice de la baie de Fundy».

**M. l'Orateur:** Avant de mettre la motion aux voix, je crois devoir signaler à l'honorable député d'Annapolis Valley que le bill que l'on propose de faire étudier par la Chambre me cause quelque inquiétude. Sous bien des rapports, il ressemble davantage à un bill d'initiative privée qu'à un bill d'initiative gouvernementale. Je suis sûr que le député l'admettra lui-même. D'un autre côté, je connais fort bien les obligations financières inhérentes à la présentation d'un bill privé, mais les propositions de la motion sont telles que le député ne serait peut-être pas tenu d'assumer personnellement ces responsabilités.

A plusieurs égards, ce bill semblerait être le mélange d'un bill privé et d'un bill public, ou ce qu'on a appelé un bill hybride. Hélas notre Règlement ne prévoit pas la présentation d'un bill hybride. Il n'existe pas de tel—j'ai été tenté de dire «animal» mais ce serait contraire aux usages parlementaires. Je dirai donc que notre Règlement ne prévoit pas la présentation d'un bill semblable. J'aimerais plutôt le traiter comme un bill public et accorder au député, avec une mise en garde, le droit de présenter le bill.

**M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley)** demande la permission de présenter le bill C-210 créant la Régie de l'usine marémotrice de la baie de Fundy.

• (2.10 p.m.)

**M. l'Orateur:** La Chambre permet-elle au député de présenter ledit bill?

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. Nowlan:** Monsieur l'Orateur, je comprends très bien votre mise en garde. J'ai suivi le précédent créé par la Régie du tunnel de Terre-Neuve et de quelques autres bills.

Le présent bill a pour objet d'établir un organisme hybride qui sera appelé la Régie de l'usine marémotrice de la baie de Fundy, composé de représentants des gouvernements des trois provinces Maritimes, du gouvernement fédéral et d'organismes associés, destiné à encourager la mise en valeur à des fins multiples de l'énergie marémotrice de Fundy, virtuellement la plus puissante source d'énergie de notre continent.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

## QUESTIONS ORALES

### LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES PERSPECTIVES DE GUERRE TARIFAIRE—CONFÉRENCE DU GATT—POSITION DU GOUVERNEMENT

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de l'Industrie et du Commerce une question relative aux échanges. Comme d'après les membres du gouvernement dont il fait partie, il faudrait entreprendre une autre négociation du GATT pour étudier la réduction éventuelle des tarifs afin d'éviter une guerre tarifaire, surtout entre les États-Unis et le Marché commun, le ministre peut-il nous dire s'il s'agit d'une simple proposition ou si lui ou un autre membre du gouvernement ont de fait consulté les membres du GATT dans le but de convoquer une telle conférence?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, cela représente plus qu'une idée de notre part. Pour tirer les choses au clair, nous avons proposé en premier lieu qu'un certain nombre des questions que le GATT examine aujourd'hui à Genève soient extraites des travaux préliminaires et fassent l'objet de négociations internationales. Ces sujets ne devraient pas créer de difficulté majeure dans les négociations qui se déroulent actuellement et qui portent sur l'élargissement des accords.

Deuxièmement, nous avons proposé de mondialiser les résultats de cet élargissement avant l'expiration de la période transitoire. Voilà les deux propositions que nous avons présentées et nous nous efforçons aujourd'hui de convaincre les autres délégations que cette approche est celle qui convient. Le directeur général du GATT, M. Olivier Long, est au courant de ces vues dont il accepte quelques-unes, je crois, et il essaie d'attendre les objectifs avoués.